

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Janvier

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

On n'attendait pas de M. Dupuy un programme de gouvernement.

En effet, la mission du président, toute de contrôle et d'impartialité, s'accorderait peu avec des indications de cette nature, données à l'Assemblée.

Quand un député s'installe au fauteuil présidentiel, il est donc obligé, la plupart du temps, d'user de lieux communs et de banalités plus ou moins ronflantes pour ouvrir la session constitutionnelle par le discours d'usage.

M. Dupuy a très heureusement évité ces dangers, et il a su, en quelques mots précis et fermes, développer des idées originales dont chacun, à la nouvelle Chambre, pourra faire son profit.

Signalons, d'abord, dans le discours présidentiel, une considération très juste sur l'utilité des commissions parlementaires.

« Le régime parlementaire tire assurément son éclat de la tribune, mais il tire sa force et sa solidité des recherches méthodiques et des travaux consciencieux qui se poursuivent devant les commissions et qui préparent et alimentent les débats publics. »

Il y a là une heureuse définition du travail parlementaire, et on peut affirmer que trop souvent les discussions de la Chambre sont confuses et stériles, parce que les éléments qu'on lui apporte sont insuffisants et mal préparés. C'est fausser l'esprit et le sens du régime parlementaire que de vouloir imiter certaine minorité turbulente, qui ne sait qu'interpeller à tout propos, sans préparation et sans étude préalable, ou chercher des votes de surprise en étranglant la discussion.

M. Dupuy est aussi bien inspiré quand il dit que l'assiduité est la première vertu du député.

Nous avons souvent eu l'occasion de signa-

ler les inconvénients multiples qui résultaient des absences trop fréquentes et trop prolongées des députés. Avec les votes par procuration, comme ils se pratiquent actuellement, l'expression des volontés de la Chambre est souvent adultérée, et, de plus, toute une catégorie d'électeurs est privée de sa part d'influence dans les débats qui intéressent le pays tout entier.

Le président de la Chambre insiste ensuite sur la nécessité de savoir entendre toutes les opinions et de donner aux délibérations parlementaires ce caractère de dignité, de calme qui leur a trop souvent fait défaut pendant les précédentes législatures.

C'est presque un axiome que ce conseil donné par M. Dupuy aux turbulents de la droite et de la gauche, et nous n'avons nullement besoin de l'appuyer par le raisonnement.

Il nous suffit d'avoir pu constater personnellement combien d'heures perdues pour le pays ont été dépensées à la Chambre parce que les violences répondaient aux violences, parce que les injures se croisaient en tous sens et parce que chacun, connaissant mal les opinions émises par un collègue, discutait mal pour le réfuter et pour le combattre.

Le discours de M. Dupuy se termine par un conseil présenté avec cette bonhomie spirituelle qui a conquis bien des suffrages à l'ancien président du conseil.

« Si vous avez une idée qui vous paraisse bonne et utile, dit celui-ci aux députés, ne vous bornez pas à la répandre dans les couloirs : portez-la à la tribune, produisez-la au grand jour, devant vos collègues assemblés. C'est de la tribune qu'on parle au pays, c'est à la tribune que les idées prennent leur valeur exacte et leur forme pratique. »

Voilà un encouragement dont les timides et les hésitants devraient faire leur profit. Quand on est candidat, et surtout candidat avancé, on pécore, on déclame, on est éloquent, énergique, on dira son fait au ministre et les électeurs applaudissent d'avance ! Et puis, quand on a été nommé et que

vient le moment de siéger, adieu ces belles dispositions, envolée cette éloquence vengeresse ! Alors c'est dans les couloirs que se dépense toute l'activité, que se font les « mots » autour d'un cercle attentif, que se trament les complots contre le ministère, que se décide le sort des projets de loi.

Eh bien ! M. Dupuy a eu grandement raison de protester de toute la force de son rude bon sens contre une pareille sophistication du régime parlementaire.

Parlez un peu moins dans les couloirs et travaillez un peu plus dans les commissions et dans les séances publiques, messieurs les députés. Le pays ne s'en trouvera que mieux.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 janvier 1894

La Conversion

La commission des crédits a adopté à l'unanimité le projet de conversion d'emprunt.

M. Poincaré, rapporteur demande l'urgence.

M. Avez, veut employer le mot de *citoyens* à l'égard de ses collègues ; il est hué. Il demande le renvoi.

M. Terrier demande la discussion immédiate afin d'enrayer toute spéculation. Il tonne contre les financiers cosmopolites, qui prennent le plus clair de notre argent.

M. Burdeau répond que le gouvernement a l'œil sur eux. La baisse d'hier a été déjà rachetée. Le ministre ne fera pas de menaces contre les intermédiaires, parce qu'on a besoin du concours de tous. Mais la conversion peut braver toute coalition.

L'urgence est déclarée.

M. de La Rochefoucauld fait observer que cette conversion diminuera considérablement les ressources des œuvres et des établissements charitables ; il demande de faire une exception pour eux comme sous la Restauration.

M. Poincaré répond qu'on verra s'il y a lieu, plus tard, de venir en aide à ces établissements.

M. de La Rochefoucauld. — Les hospices diminueront, en attendant, le nombre de leurs pensionnaires.

L'ajournement est repoussé par 458 voix contre 61.

M. de La Rochefoucauld insiste pour excepter les bureaux de bienfaisance.

M. Avez réclame la conversion en 3 0/0 qui est le taux véritable de l'argent.

M. Burdeau répond que le 3 0/0 n'est pas au pair. Ce serait un vol ou l'échec de la conversion. Il conjure la Chambre de ne pas s'engager si vite et de ne pas décider l'emploi du produit de la conversion avant de savoir si le budget n'absorbera pas ce produit.

M. Jaurès demande l'application du produit de la conversion au dégrèvement de la propriété non bâtie.

M. de Ramel appuie cette proposition.

L'amendement Jaurès est scindé. La première partie portant cette affectation est adoptée par 280 voix contre 240. (Vive agitation.)

La seconde partie, le bénéfice est réservé aux propriétaires cultivant eux-mêmes, est votée par 403 voix contre 70.

Alors M. Burdeau monte à la tribune et déclare que le gouvernement ne peut accepter l'amendement Jaurès.

Si la chambre votait l'amendement, le gouvernement ne pourrait continuer d'assumer la responsabilité de la situation (applaudissements).

M. Millerand et M. Jaurès protestent vivement contre cette complication du débat et la Chambre repousse l'amendement Jaurès par 306 voix contre 206.

Le projet de conversion est adopté à une forte majorité.

Au Sénat

M. Challemel-Lacour est malade.

On valide plusieurs élections et le sort désigne la Meuse pour remplacer M. Schœlcher, inamovible, décédé.

INFORMATIONS

La Conversion du 4 1/2

Voici le texte du projet de loi sur la conversion du 4 1/2 0/0.

Article premier. — Le ministre des finances est autorisé à rembourser les rentes 4 1/2 0/0 inscrites au Grand-livre de la Dette publique, à raison de 100 fr. par 4 fr. 1/2 de rente, ou à les convertir en nouvelle rente 3 1/2 0/0 portant jouissance du 16 février 1894, à raison de 3 fr 1/2 de rente pour 4 fr. 1/2 0/0 de rente.

Art. 2. — L'exercice du droit de remboursement de l'Etat est suspendu pour les nouvelles rentes 3 1/2 0/0 pendant un délai de huit années à partir du 16 février 1894.

Art. 3. — Le nouveau fonds de 3 1/2 0/0 pourra être divisé en séries ; les arrrages en sont

la lâcherai pas...

Si Mascaret avait pu comprendre ce qu'il y avait de colère dans le calme effrayant de M. de Courrance, il aurait cédé peut-être. Mais l'homme pâle qui était en face de lui semblait hésitant : il crut que le danger n'était pas imminent, et toujours entraîné par son désir de gagner du temps, il résolut de résister encore. Il voulut se lever de la chaise où il était assis, mais la main de fer du marquis l'y cloua.

— Ecrivez, répéta-t-il.

Et comme Mascaret cherchait à se débarrasser de son étreinte :

— Croyez-moi, lui dit M. de Courrance, ne jouez pas avec ma colère. Vous voyez, je suis encore calme. Si vous me poussiez à bout, je ne répondrais plus de moi. Je verrais rouge comme lorsqu'il y a quinze ans, quand j'ai assassiné ma femme. Je vous assassinerai vous aussi !...

L'accent avec lequel le marquis prononça ces mots fut tel que Mascaret fut dompté pour un instant.

— Dicter, balbutia-t-il.

— « Je soussigné déclare avoir dressé une enquête dans le but de reconstruire l'existence de la personne connue sous le nom de M. Mortimer. « Ainsi qu'il sera établi par les différentes phases « d'un voyage que je fis dans la Dordogne, j'ai « recueilli tous les renseignements nécessaires « pour découvrir en cette personne le marquis Louis-Agénor de Courrance, que l'on « croit déédé. »

— Tuez-moi ! si vous voulez, hurla Mascaret, mais je n'en écrirai pas davantage ! Jamais je ne signerai cela.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 81

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

VI

LE SERPENT ÉCRASÉ

— Croyez-moi, gardez le silence, dit froidement M. de Courrance, ou je vous jure que vous regretteriez de me désobéir. Je ne vous veux pas du mal. Je suis venu ici non pour vous châtier, de tous les crimes que vous avez commis, mais pour traiter avec vous.

Le coquin poussa un soupir de soulagement. Il s'était toujours dit que si M. de Courrance le rencontrait, ce père outragé le tuerait net, sans hésiter, sans discuter, comme un chien enragé qu'on rencontre dans la rue. Et voilà qu'au lieu de le punir immédiatement, le marquis entrait en conversation ! Voilà qu'il lui disait : « Je suis venu, non pour vous châtier, mais pour traiter avec vous... »

Mascaret sentit son avantage, il devina que sa vie était utile puisqu'il en était ainsi, puisqu'on ne l'écrasait pas, on avait besoin de lui. Il voulut faire quelques pas vers la porte qui donnait accès sur la terrasse, mais sir Rowland se mit en face de

lui et lui barra le passage.

— Voyons, que me voulez-vous, parlez, dit le coquin d'un ton bourru.

— Je veux que vous descendiez avec moi, et que vous m'accompagniez chez le commissaire de police de Creil. Là, vous raconterez purement et simplement ce que vous êtes venu m'expliquer à moi naguère, c'est-à-dire votre enquête et les recherches que vous avez opérées pour découvrir qui j'étais.

— Ah !

— Vous comprenez ce que je veux.

— A merveille.

Le coquin avait recouvré toute son assurance en voyant la tournure que prenait un entretien dont la seule idée, quelques heures auparavant, l'aurait épouvanté. Il ne restait qu'une chose à faire : tâcher de gagner du temps, louvoyer, et finalement faire chasser ces deux hommes assez audacieux pour le menacer chez lui.

— Non ! dit le marquis, puisque cet homme a compris, ayez l'obligeance de le prendre par le bras et de descendre avec lui.

Puis, sortant de sa poche un revolver, M. de Courrance l'arma.

— Au moindre cri que vous jetiez, je vous brûle la cervelle.

Brusquement Mascaret s'échappa des mains du baronnet et courut se réfugier à l'autre bout de la terrasse.

— Non ! je ne descendrai pas avec vous ! Vous m'épouvantez... Somme toute, je suis ici chez moi, et j'ai bien le droit.

— Taisez-vous ! vous êtes un imposteur que je dois confondre et un misérable que je dois pu-

payables par trimestre et le minimum de rente inscriptible est fixé pour ledit fonds à 2 fr. Tous les privilèges et immunités attachés aux rentes sur l'Etat sont assurés aux rentes du nouveau fonds 3 1/2 0/0. Ces rentes sont insaisissables conformément aux dispositions des lois des 8 nivôse an VI et 22 floréal an VII, et peuvent être affectées aux remplois et placements spécifiés par l'art. 29 de la loi du 16 septembre 1871.

Art. 4. — Tout propriétaire de rente 4 1/2 0/0 qui, dans le délai de huit jours, à courir de l'époque qui sera fixée par décret du président de la République, n'aura pas demandé le remboursement sera considéré comme ayant accepté la conversion.

Art. 5. — Les remboursements demandés pourront être opérés par séries, et les rentes non converties continueront à porter intérêt à 4 1/2 0/0 jusqu'à la date fixée pour le remboursement.

Art. 6. — Les rentes converties jouiront des intérêts à 4 1/2 0/0 jusqu'au 16 février 1894.

Art. 7. — En ce qui concerne les propriétaires de rentes qui n'ont pas la libre et complète administration de leurs biens, l'acceptation de la conversion sera assimilée à un acte de simple administration, et sera dispensée d'autorisation spéciale, ainsi que de toute autre formalité judiciaire. Les tuteurs, curateurs et administrateurs pourront, nonobstant toute disposition contraire et notamment par dérogation à l'article 5 de la loi du 27 février 1880, recevoir et aliéner ultérieurement, sans autorisation, les promesses de rente au porteur représentatives des fractions de franc non inscriptibles, résultant de la conversion des rentes appartenant aux incapables qu'ils représentent.

Art. 8. — Pour les rentes grevées d'usufruit, la demande de remboursement devra être faite par le nu-propiétaire et l'usufruitier conjointement. Si elle est faite par l'un d'eux seulement, le Trésor sera valablement libéré en déposant à la caisse des dépôts et consignations le capital de la rente. Si ce dépôt résulte du fait de l'usufruitier, celui-ci n'aura donc droit, jusqu'à l'emploi, qu'aux intérêts que la caisse des dépôts est dans l'usage de servir. S'il résulte du fait du nu-propiétaire ce dernier sera tenu de bonifier à l'usufruitier la différence entre le taux des intérêts payés et celui de 3 1/2 0/0. Toutefois, il n'est porté aucune atteinte aux stipulations particulières qui règlent les droits du nu-propiétaire et de l'usufruitier.

Art. 9. — Le ministre des finances est autorisé à pourvoir aux demandes de remboursement qui seront faites au moyen de l'émission, au mieux des intérêts du Trésor, de rentes 3 1/2 0/0 nouvelles, jusqu'à concurrence de la somme de rente nécessaire pour produire le capital correspondant aux dites demandes.

Art. 10. — Il pourra être provisoirement pourvu aux remboursements demandés au moyen de l'émission de bons du Trésor à l'échéance de cinq années au plus et d'une avance de la Banque de France.

Art. 11. — Les conditions dans lesquelles s'effectuera le remboursement et la conversion des rentes 4 1/2 0/0, l'émission des rentes 3 1/2 0/0 nouvelles, leur division en séries, la délivrance aux ayants-droit, de promesses de rente non inscriptibles et, s'il y a lieu, le remboursement de ces promesses seront déterminés par le décret du président de la République.

Art. 12. — Tous les titres ou expéditions à produire pour le remboursement ou la conversion des rentes 4 1/2 0/0, pourvu que cette destination y

soit exprimée et en tant qu'ils serviront uniquement aux opérations nécessitées par la présente loi, seront visés pour timbre et enregistrés gratis.

Art. 13. — Il est ouvert, au ministre des finances, sur les ressources générales du budget de 1894 un crédit de trois millions huit cent cinquante mille francs (3,850,000 fr.), destinés à couvrir les frais autres que ceux de trésorerie nécessités par le remboursement ou la conversion des rentes 4 1/2 0/0. Dans le cas où il serait procédé à une émission de rente 3 1/2 0/0, conformément aux termes de l'article 9 de la présente loi, les dépenses matérielles et les frais de toute nature seraient prélevés sur le produit de l'opération.

Art. 14. — Le ministre des finances rendra compte des opérations autorisées par la présente loi au moyen d'un rapport adressé au président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

L'enlèvement de Sidonie par les Compagnons

Comme il fallait s'y attendre, les anarchistes ont enlevé la petite Sidonie Vaillant. Ils ont voulu surtout la soustraire à Mme la duchesse d'Uzès. Lorsqu'ils sauront ce que Vaillant a dit à son défenseur, leur attitude ne différera-t-elle point? L'enfant habite, en ce moment, 3, rue Joquelet, et elle est confiée à la garde du compagnon Constant Martin, qui tient une crèmerie assez bien achalandée. Constant Martin a déclaré à un de nos confrères qu'il ignorait la volonté de Vaillant de confier sa fille à son ami Heytz, fabricant de billards, 79, avenue d'Italie, mais qu'il se conformerait à son désir dès qu'il lui serait notifié.

La petite Vaillant

Dès que la police a connu l'endroit où se trouvait la petite Sidonie Vaillant, elle a perquisitionné chez Martin et l'a mis en état d'arrestation.

Sidonie est rentrée chez Mme Marchal, à Choisy-le-Roi.

Les Affaires en 1893

D'après un rapport qui va être déposé à la chambre de commerce de Paris par un de ses membres, sur le commerce en 1893, il ressort que les affaires, dans le monde entier, n'ont pas été dans un état dont on puisse se féliciter.

Partout, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la vie sociale a été troublée par des événements fâcheux. Les efforts des producteurs, des manufacturiers et des importateurs ont été paralysés par les difficultés peu ordinaires qu'ils ont rencontrées.

Il faut citer, en premier lieu, le bon marché de l'argent que les commerçants et les spéculateurs ont obtenu des plus grandes maisons de banque à moins de 5 0/0, ce qui n'a pas empêché l'offre de dépasser considérablement la demande.

Chez les agriculteurs, la plus grande épreuve de 1893 a été cette sécheresse sans exemple qui a duré depuis le commencement de mars jusque presque fin juin.

D'autre part, les grèves, l'avitilissement des prix de métal argent, le prix du rendement des impôts (suite naturelle du manque de production et de consommation) sont venus accélérer la décadence de l'activité commerciale.

A cette liste déjà longue d'adversités qui ont accablé et les capitalistes et les commerçants, dont l'habileté et l'énergie ne furent jamais mises en doute, il faut ajouter encore les guerres, les

révolutions, les troubles au Maroc, au Brésil, dans les républiques de l'Amérique centrale et dans l'Afrique du Sud.

Le malaise que tous ces malheureux événements ont engendré a été fatal au paisible développement du commerce, tant chez nous qu'à l'étranger. Il y a lieu cependant d'espérer que de telles calamités touchent à leur fin la crise étant arrivée à son point le plus aigu.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

Dans le scrutin sur l'ensemble de l'amendement Jaurès, M. Talou s'est abstenu; tous les autres députés ont voté pour.

Officiers d'académie

Sont nommés officiers d'Académie : MM. Calès, secrétaire général de la préfecture du Lot.

Brives, architecte à Figeac. Correch, pharmacien, délégué cantonal à Cajarc. Coutrix, ancien instituteur public à Pescadoires

C'est avec une vive satisfaction que nous voyons figurer dans la liste des décorés des palmes académiques M. Poudou, directeur de l'école nationale de musique de Ceste.

M. Poudou, qui a su se créer à Ceste une situation si honorable par son talent, n'est pas un inconnu pour nous. Longtemps il a habité Cahors où, sous sa direction habile, nos sociétés musicales avaient acquis une place si remarquable dans les concours. Il est regrettable que notre ville, à l'instar de la ville de Ceste, n'ait pas songé à la création d'une Ecole nationale de musique, qui, en ajoutant quelque lustre à sa vieille réputation artistique, aurait permis de conserver dans son sein des artistes de la valeur de M. Poudou.

Nos compatriotes

Notre compatriote, le lieutenant de vaisseau Deloncle, est promu au commandement du cutter l'Éperlan dans la station de la Manche et de la mer du Nord.

M. Soulacroix

Nous apprenons avec plaisir que notre distingué compatriote et ami Gabriel Soulacroix, a signé avec la Gaité, un engagement de deux ans qui prendra cours à partir d'octobre prochain; il débutera dans Rip, de Meilhac, Gille et Robert Planquette, et touchera 500 fr. par représentation. Le dédit stipulé est de deux cent mille francs.

Cet engagement prouve mieux que tous les éloges que nous pourrions lui adresser, la valeur artistique de M. Soulacroix.

Les chevaux de remonte

Le ministre de la guerre était sur le point, dans un but d'économie, de prendre une mesure qui aurait eu, pour les éleveurs français, les plus fâcheuses conséquences.

En raison de la cherté des fourrages, il avait l'intention, sinon de supprimer, au moins d'ajourner jusqu'après le mois de juin, dans une très forte proportion les achats de chevaux pour la remonte de l'armée, et des instructions avaient été déjà données en ce sens.

se releva.

— Cet homme est mort, dit-il. — En effet, la tête violacée de Mascaret, ses yeux vitreux, sa lèvre écumante disaient tout... Le marquis de Courrance l'avait étranglé.

VII

APRÈS LE MEURTRE

Le dramatique dans cette vie est toujours à côté du grotesque. Quoi de plus saisissant que ce tableau-là : un homme, étendu, livide, sur le parapet de la terrasse, entre le justicier et son aide, autour d'eux une soirée de printemps pleine d'effluves délicieux... Voici le dramatique, le grotesque est là qui vient.

La petite porte de la terrasse s'entrebailla et l'invité qui, quelques instants auparavant, traversait le jardin, parut souriant et content.

— Bonjour, Messieurs, dit-il en faisant un salut aimable, est-ce que notre ami Mascaret n'est pas là.

Gravement sir Rowland étendit la main sur le cadavre. L'invité se mit à rire bonnement, comme un individu qui approuve une bonne farce.

— Notre ami a choisi une drôle de position pour dormir. Diable, pensez donc, s'il faisait un faux mouvement.

Il recommença son rire épais. C'était un individu d'une quarantaine d'années, nommé Chamoiseau, lequel avait connu Mascaret à Paris, dans ces endroits où l'on soupe. Ce type de bourgeois qui a acquis une fortune rondelette, mais qui, ne s'étant donné ni une famille ni un intérieur, tourne lentement à la débauche malsaine et écono-

Informé des intentions du ministre, les représentants des départements qui produisent plus spécialement le cheval de guerre s'en sont émus et se sont rendus au nombre de plus de soixante chez le président du Conseil et chez le ministre de la guerre.

Il serait trop long de donner le nom de tous les sénateurs et députés qui ont pris part à cette démarche. Nous devons cependant faire connaître à nos éleveurs que deux de nos sénateurs, MM. de Verminac et Pauliac s'y sont associés.

Nous croyons savoir que leurs arguments ont fait une vive impression sur l'esprit de M. le président du conseil et de M. le ministre de la guerre, qui ont promis d'étudier de nouveau la question dans tous ses détails, avec le sincère désir de la résoudre dans l'intérêt de l'élevage.

Monument Clément Marot

La grille qui doit entourer ce beau monument, vient enfin d'être commandée. Il faut espérer qu'elle sera posée au mois de mars et que notre éminent compatriote, M. Larroumet, à qui Cahors est redevable d'un des plus beaux échantillons de l'art polychrome, ne verra pas le dénuement complet dans lequel on laisse ce monument depuis son inauguration.

Agression

Mardi soir, le nommé Besse, dit *Perlinco*, fort désagréable mendiant, qui aime mieux tendre la main que travailler, a accosté, rue Dominici, M. Capmas avocat, et comme celui-ci refusait de lui faire l'aumône, il l'a saisi à bras le corps et a cherché à le voler. Aux cris de M. Capmas, un voisin est accouru et à eux deux ils ont pu livrer *Perlinco* à la police.

Clôture de la chasse

La chasse sera close, dans le département du Lot, le dimanche soir 28 janvier courant.

Vol

Des malfaiteurs se sont introduits dans l'habitation de M. Vincens de Raux, ont complètement dévalisé la maison et bouleversé tous les meubles.

C'est en entrant, mardi, dans sa maison, d'où il avait été absent pendant quelques jours, que M. Vincens a fait cette triste découverte.

M. Vincens n'a pu que faire sa déclaration à la police et à la gendarmerie.

L'Instruction des recrues dans l'infanterie

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux une circulaire dans laquelle il fait ressortir l'importance de l'instruction individuelle et l'absolue nécessité de ne pas raccourcir la période consacrée à l'école du soldat (trois mois et demi); il autorise même à la prolonger de quinze jours.

L'instruction des jeunes soldats d'infanterie a, parait-il, été poussée dans certains corps d'armée avec une activité exceptionnelle pendant les mois de novembre et de décembre 1893. D'après les renseignements qui nous parviennent on a, dans quelques garnisons de la frontière, supprimé les mouvements d'assouplissement de l'école du soldat pour en arriver aussitôt au maniement d'armes et aux exercices à rangs serrés et en ordre dispersé. Les marches militaires qui, d'après les instructions ministérielles, ne doivent commencer que deux mois après l'incorporation des recrues, ont eu lieu chaque semaine dès leur arrivée, et

mique. Il arrivait de Paris par le train, en habit noir, en pantalon gris-perle et en gants jaunes, exprès pour consommer le souper d'adieu avec ce cher ami Mascaret. Il devait même y avoir des dames!

Cependant, l'immobilité du misérable l'impressionna, ainsi que ces deux personnes graves et tristes placées à côté du cadavre.

— Retirez-vous, monsieur, dit le marquis, vous voyez bien que cet homme est mort!

Chamoiseau, à ce mot de « mort » sentit ses jambes flageoler sous lui. Il eut cependant la force de balbutier dans un hoquet :

— Mort... mais... comment... — Je l'ai tué.

C'en était trop pour le brave bourgeois qui se laissa choir sur une des chaises de fer de la terrasse. La porte s'ouvrit, et quatre autres invités, deux demoiselles à cheveux couleur queue de vache, et deux messieurs, plus jeunes que Chamoiseau, parurent. Le marquis voulut en finir.

Messieurs, que l'un de vous ait l'obligeance d'aller quérir le commissaire de police de Creil. Je viens d'étrangler Mascaret.

Ce fut un tohu-behu indescriptible, tel que le baronnet et le marquis auraient pu parfaitement s'enfuir, s'ils en avaient eu l'intention. Ces demoiselles, à cheveux couleur queue de vache, se montraient surtout indignées et épouvantées à la fois.

(A suivre.)

M. de Courrance ne répliqua pas un mot. Il appuya le canon du revolver sur la tempe du mirabile.

— Je te donne trois minutes pour réfléchir, prononça-t-il toujours froidement.

Le contact de l'acier arracha un cri au coquin. En une seconde il entrevit sa position désespérée, ses invités n'étaient pas arrivés; les domestiques du château s'occupaient à préparer la table pour le souper. Il était bien perdu... ses dents claquaient de terreur. Même aurait-il voulu parler, cela lui eût été impossible. Ce fut sir Rowland qui écarta la gueule du pistolet qui devait lui casser la tête.

— Vous n'y pensez pas, mon ami, dit flegmatiquement le baronnet, comme s'ils se fussent trouvés dans une situation ordinaire. Je vous ai permis d'emporter ce revolver pour maintenir ce misérable en respect; mais veuillez vous rappeler que, de votre côté, vous m'avez donné votre parole que vous userez de tous les arguments possibles avant de lui casser la tête.

— Il a refusé!

— Laissez-moi essayer: commencez d'abord par remettre cette arme dans votre poche, cher ami. Ecoutez, bandit, sans moi, M. le marquis de Courrance l'aurait fait sauter la cervelle. A l'heure qu'il est, tu serais mort.

Mascaret eut un frisson tel que le baronnet et le marquis crurent qu'il était causé par le ressouvenir de son danger. Non. C'était tout simplement un de ses invités que l'ancien ourrier voyait venir dans l'allée du jardin et que n'apercevaient pas les deux gentilshommes.

— Si mon ami te tue, il sera arrêté et passera

en cour d'assises... C'est bien comme cela que vous dites en France, n'est-ce pas, mon cher... Il est évident qu'il serait acquitté haut la main, puisque Mortimer a une réputation d'honneur, que c'est un philanthrope, et qu'en somme...

— Il serait condamné! hurla Mascaret. La justice ne se contente pas des apparences. Sous Mortimer le philanthrope, elle aurait vite retrouvé le marquis de Courrance, deux fois assassin. Le jury enverrait à l'échafaud le meurtrier, qui, à quinze ans de distance, aurait commis deux crimes!

Mascaret avait cru se défendre, il venait de se condamner irrémédiablement.

— Laissez, Ned, cet homme vient de prononcer sur lui. La justice reconnaîtra qui je suis. Je ne demande pas autre chose. Et, en même temps, je sauverai ma fille.

Dédaigna-t-il ses airs du pistolet que le baronnet lui avait repris, ou bien céda-t-il au besoin de sa colère, montée à son paroxysme? Sans prononcer une parole, comme s'il eût rempli un devoir, il prit le cou du misérable entre ses deux mains puissantes et serra. Mascaret fit un mouvement si violent qu'il entraîna le marquis à sa suite. Tous deux tombèrent sur le parapet de la terrasse. Ned frémit que le bandit pût jeter son adversaire de côté, et rouler dans l'espace pour se fracasser sur le sol. Le baronnet demeura immobile. Il lui répugnait de se mettre deux contre un seul. Il y eut une lutte effrayante entre ces deux hommes suspendus aussi près de l'abîme, lutte silencieuse où l'on n'entendait aucun cri, que la respiration sifflante des deux êtres humains qui voulaient s'entre-tuer. Enfin M. de Courrance

les « bleus » accomplissent aujourd'hui des marches de plusieurs kilomètres avec l'ordonnance complète dans le sac, résultat auquel on n'arrivait jadis qu'après quatre mois de présence au corps.

Ailleurs, les jeunes soldats ont déjà pris part, avec les anciens, aux manœuvres de garnison.

On cherche en ce moment, dans toutes les armées, à presser l'instruction individuelle des recrues en ne s'attachant qu'aux détails les plus importants, de manière à avoir au printemps des hommes assez instruits pour faire campagne. Mais si l'instruction rapide est à désirer, il faut tout au moins éviter qu'elle soit superficielle.

La méthode d'instruction accélérée n'est pas nouvelle; elle a été appliquée à maintes reprises aux dispensés qui ne passaient naguère que quelques mois sous les drapeaux, aux militaires de la réserve et de l'armée territoriale appelés pour quelques jours seulement au service, etc. Elle rendrait encore d'excellents services lors d'une mobilisation, alors qu'il faut former promptement une classe nouvelle destinée à combler les vides éventuels de l'armée d'opération.

Mais il y aurait certainement de nombreux inconvénients à vouloir ériger l'instruction accélérée en système normal et à réduire la progression rationnelle indiquée par les règlements ministériels. Dans les conditions où se pratique en France l'appel de la classe, il n'y a pas lieu de se hâter et de chercher à avoir des jeunes soldats mobilisables au mois de janvier.

La circulaire du 7 octobre 1887, signée par le général Ferron, a partagé l'année d'instruction en quatre périodes et permet, en restreignant la part accordée aux exercices d'escrime, de boxe et de bâton, d'avoir au 15 avril des recrues prêtes à faire campagne. C'est la marche suivie dans le gouvernement de Paris, c'est celle qui donne les meilleurs résultats, c'est celle enfin que prescrivent les règlements et que le ministre recommande, à l'exclusion de tout autre.

L'année météorologique de 1893

Les principaux éléments météorologiques de l'année 1893 viennent d'être réunis.

Ceux relatifs à la température sont particulièrement intéressants à mettre en évidence, car ils prouvent que, contrairement à l'opinion émise par quelques personnes, la terre ne se « refroidit » pas, nous ne traversons pas une « période froide ». En effet, la température moyenne normale corrigée, déduite de 63 années d'observations, de 1806 à 1870, est 9°6. Or, la température moyenne de l'année 1893 est 10°92, supérieure par conséquent de 1°3, c'est-à-dire de plus d'un dixième à la normale. Déjà, en 1892, la température moyenne avait été 10°21, supérieure de 0°6 à la normale. Deux mois seulement de l'année 1893 ont eu une température inférieure à la normale moyenne des mois correspondants de 1806 à 1870 : janvier et novembre; c'est pendant le mois d'avril que la température moyenne a dépassé le plus (de 4°97) la normale. La température la plus basse de l'année en France, a été observée au pic du Midi le 3 janvier (- 28°); la température la plus élevée a été observée, en France, à l'île d'Aix, le 14 août, et était de 41°.

L'année 1893, si l'on s'en tient aux chiffres apparents, ne mérite pas la réputation de sécheresse qui lui a été faite; la quantité d'eau recueillie dans le pluviomètre du parc Saint-Maur pendant l'année dernière est de 531 millimètres 9, soit 532 litres d'eau par mètre carré; ce chiffre est sensiblement le même que ceux des dernières années (575 millimètres en 1892, 580 en 1891, 504 en 1890, 490 en 1888, 477 en 1887).

Mais l'année 1893 a vu les plus longues périodes de sécheresse qui aient été constatées depuis longtemps: depuis le 17 mars jusqu'au 8 mai, en 51 jours, on a eu au parc Saint-Maur un jour seulement de pluie, le 1^{er} avril, où il est tombé 0^{mm} 9 d'eau. Le mois le plus sec a été celui d'avril: 0^{mm} 9 de pluie; viennent ensuite le mois de mars: 10^{mm} 6 en 6 jours; le mois d'août: 19^{mm} 1. Le mois pendant lequel est tombée la plus grande quantité d'eau, 103^{mm} 4 en 17 jours, est octobre.

Les maladies contagieuses du bétail

Le ministre de l'agriculture, afin d'empêcher la propagation des maladies contagieuses et notamment de la fièvre aphteuse, vient d'arrêter les dispositions suivantes, à l'occasion du prochain concours agricole de Paris :

- 1° Les wagons devant servir au transport des animaux exposés, ainsi que les voitures amenant les animaux des gares au Palais-de-l'Industrie, seront désinfectés rigoureusement;
- 2° Les animaux, à leur arrivée, seront soumis à une visite par un vétérinaire qui placera en quarantaine les animaux suspects;
- 3° Les animaux seront lavés au moyen d'un antiseptique; l'opération sera renouvelée chaque jour pendant toute la durée du concours;
- 4° Dans le cas où la température ne permettrait pas l'emploi du désinfectant liquide, on emploierait la sciure de bois imprégnée d'une

solution qui sera répandue dans les stalles. Il en sera de même dans les allées du concours après le passage des animaux.

Les mesures de précaution prescrites pour le transport des animaux au Palais-de-l'Industrie seront également appliquées à la sortie du concours.

Il sera, enfin, recommandé aux éleveurs de mettre en observation, dans des étables isolées, les animaux ramenés du concours de Paris.

Figeac

La foire du 15 janvier, une des fortes de l'année, a été très belle et très importante en raison de la hausse qui s'est produite sur les animaux en général.

Au foirail. — Marché on ne peut plus animé. La hausse sur les cochons a été considérable: ceux destinés à la charcuterie se sont vendus de 84 à 100 fr. les 100 kilos; les cochons gras sont montés à 96 fr., jusqu'à 112 fr. les 100 kilos, qualité extra.

Les veaux ont été payés de 90 à 95 c. le kilo; les moutons, de 70 à 75 c.; les bœufs gras ont valu 88 fr. jusqu'à 92 fr. les 100 kilos. La hausse s'est accentuée sur les bœufs d'attelage.

A la halle. — Le cours du blé s'est un peu relevé, mais d'une manière presque insensible. Il s'est vendu de 16 fr. 60 à 17 l'hectolitre; l'avoine, 10 fr.

Place de la volaille. La volaille grasse a été vendue 60 c. le demi-kilo; les canards et les oies morts, de 85 à 95 c. le demi-kilo.

Leyme

Un incendie, provoqué par un calorifère, et qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, s'est déclaré ces jours derniers, dans un des quartiers de l'asile de Leyme.

A la première alarme toute la population de Leyme et des communes voisines s'est portée sur le lieu du sinistre. M. le directeur s'est empressé à son tour, de télégraphier aux autorités de St-Céré pour solliciter le concours des pompiers de cette ville, qui sont arrivés en toute hâte et ont franchi les 8 kilomètres qui les séparent de Leyme au pas de course.

Grâce au dévouement de tous, le feu a été vite circonscrit et les dégâts, de peu d'importance, sont couverts par des assurances.

Les gendarmes de St-Céré avaient accompagné les braves sapeurs-pompiers de cette ville.

Bagnac

Lundi soir, A. M..., de Montredon, venait de se battre dans une auberge de notre commune, quand, par hasard, en sortant, il rencontra sur la route la dame Raffy, aubergiste à Bagnac.

Sans rime ni raison, il asséna un coup de banc sur la tête de cette dernière, qui tomba en syncope. Elle a été transportée dans son domicile couverte de sang. Plainte a été portée.

AVIS

Depuis le 15 janvier courant, l'étude de M^e BON, successeur de M^e Espéret avoué, est transférée Boulevard Gambetta N° 31, en face le collège de jeunes filles.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Marat. — L'oncle Célestin

M. Pigot-Guyot a extrait de *Charlotte Corday*, la tragédie un moment célèbre de Ponsard, la scène de l'assassinat; il a gardé pour lui le rôle de Marat, et disons-le tout de suite, il l'a rendu avec un ampleur qui lui a valu de nombreux applaudissements, et qui sûrement eût été plus appréciée encore sur une plus vaste scène, car dans notre petit théâtre, son excellent jeu a pu paraître légèrement exagéré. M. Vallée, dans le personnage de Danton, a su également se créer un succès, de moins bon aloi cependant que celui de M. Pigot-Guyot. Mais quant à l'acteur qui a incarné Robespierre, et de quelle façon! et dont par bienveillance nous voulons oublier le nom, comme il a estropié les vers qu'il avait à débiter! Ponsard à coup sûr n'était qu'un versificateur; amphatiques, déclamatoires, ses vers n'en étaient pas moins justes cependant; mais on ne se fût pas douté, mardi dernier, en écoutant le pseudo-Robespierre, que l'auteur de *Charlotte Corday* eût connu la prosodie. Et pourtant combien le souffleur a été parfait! On l'entendait à lui seul presque tout autant que tous les autres artistes réunis.

Après nous avoir fait frémir, M. Guyot a voulu nous faire rire; l'*Oncle Célestin*, de joyeuse mémoire à Cahors, était bien choisi pour cela; mais quand nous aurons dit que M^{me} Demanche-Guyot était, selon son habitude, une délicieuse Clémentine, que M. Laclaverie a été d'un comique achevé dans le rôle de Moreau, que M. Marty a été un Gontran des Accacias pourri de chic et de snobisme, nous aurons achevé la série des éloges que nous

avons à faire. Le reste de l'interprétation était confié à des figurants qui ont fait comme la plus jolie fille du monde.

Et maintenant avis aux amateurs de nouveautés: Mardi prochain *Patard, Patard et C^{ie}*. En ajoutant que la représentation est au profit de la toute charmante M^{me} Guyot, nous sommes sûr de ne pas laisser un vide en perspective dans notre salle de théâtre pour la prochaine représentation.

M. HEYO.

Si dès le début de la vie, on a suivi les préceptes les plus élémentaires d'une bonne hygiène, on est beaucoup plus apte à continuer à se bien porter que si on les a négligés. Le moment le plus favorable pour veiller sur la santé est dès la tendre enfance, et si les parents prennent soin de tenir leurs enfants gras et bien portants, ils peuvent être certains qu'il en sera de même jusqu'à leur vieillesse.

C'est dans le premier âge qu'il convient de leur donner de l'*Emulsion Scott* à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude. Les bébés qui en prennent deviennent gros et dodus; ils sont toujours gais et de bonne humeur, et ne fatiguent pas par leurs pleurs continus. Les mamans qui s'affaiblissent deviennent également robustes et sont rapidement guéries.

Dans toutes les bonnes pharmacies on trouve l'*Emulsion Scott*.

AGRICULTURE

Emploi de la Bruyère comme Fourrage

Le ministre de l'agriculture a reçu diverses communications concernant l'emploi de la bruyère comme fourrage et comme litière.

Nous extrayons d'une de ces notes les considérations suivantes :

La diminution du nombre des têtes de bétail et l'obligation de rationner celui que l'on a conservé s'ajoutent, pour concourir à la suppression d'une importante quantité de fumier; et la suppression du fumier (qui fait déjà défaut en temps normal), c'est l'absence de récoltes bénéficiaires, et, partant, la ruine du cultivateur, entraînant fatalement celle du pays tout entier.

Ce tableau est d'autant moins réjouissant pour le présent et pour l'avenir qu'il est malheureusement plus exact et plus vrai!

Un moyen d'atténuer ce désastre consisterait à trouver des produits pouvant remplacer, en totalité ou en partie, la nourriture et le litage des animaux, à des conditions possibles et avantageuses, et nous pensons rendre service aux agriculteurs et aux propriétaires de chevaux en appelant leur attention sur les avantages que les uns et les autres pourraient retirer de l'emploi de la bruyère.

Cette plante, employée depuis quelque temps déjà, présente les avantages suivants que nous allons exposer :

La bruyère fait de bonne litière et les animaux mangent cette plante très volontiers.

En remplaçant complètement la paille comme litière par de la bruyère, on constate que les chevaux et les vaches mangent une importante portion de cette litière.

Certains chevaux en mangent la valeur d'une botte et demie par jour.

L'expérience a prouvé qu'en faisant donner le soir aux animaux, et spécialement comme nourriture, auprès de la mangeoire, une botte de bruyère, en plus du litage abondant, le matin les animaux n'avaient laissé que les brindilles de bruyère trop dures pour être mangées.

Les urines des chevaux sont retenues par la bruyère à ce point que bien que les écuries eussent leur sol cimenté, et absolument imperméable, on ne voit rien dans les rigoles destinées à recevoir ce genre de déjections et à les conduire au puisard de réunion.

On ne perçoit dans l'écurie aucune odeur désagréable, et surtout rien de celle, *sui generis*, que l'on sent d'habitude dans les écuries, odeur si désagréable qui vous prend à la gorge et vous suffoque par sa teneur ammoniacale.

Les déjections liquides et solides du cheval, au lieu d'avoir cette odeur repoussante et insupportable qu'elles ont d'habitude et que chacun connaît, ont, au contraire, une odeur aromatique plutôt agréable (si l'on peut dire) qu'infecte.

Il résulterait de ces constatations :

- 1° Que la bruyère aurait des qualités balsamiques indéniables;
- 2° Que la bruyère aurait des qualités antiseptiques remarquables;
- 3° Que l'usage de la bruyère, comme nourriture, assurerait la correction du travail digestif, en s'opposant à la fermentation des masses alimentaires dans l'intestin et, de ce

fait, supprimerait l'une des nombreuses et importantes causes de coliques et de mort chez le cheval.

En outre, la bruyère, par ses principes odorants, assainit l'atmosphère de l'étable et de l'écurie, pour deux raisons :

La première, parce qu'elle est une litière aromatique absorbant complètement les déjections liquides;

La seconde, parce que, donnée en nourriture et absorbée par les animaux, sa présence dans le tube digestif modifie dans le sens de la santé et de l'antisepsie les produits d'assimilation et ceux d'élimination; ces derniers étant influencés à ce point qu'ils sentent *plutôt bon que mauvais*, et qu'ils n'ont plus alors qualité pour empestes les locaux où séjournent les animaux.

Au point de vue balsamique, l'usage interne de la bruyère paraît rendre aux animaux, pour les affections de poitrine, les mêmes services que rendent à l'homme: l'hysope, le bourgeon de sapin, le serpolet, la térébentine, le baume de tolu, etc.

Dans les villes, où les emplacements sont généralement restreints et où les personnes qui ont chez elles des chevaux sont forcées de les avoir dans une promiscuité malsaine, le litage et l'addition de bruyère à la nourriture peuvent rendre, au point de vue de la désinfection et de la tolérance qui en résulte, de très signalés et de très intéressants services, aux gens comme aux bêtes.

Pour les personnes ne pouvant disposer que de locaux restreints et n'ayant par conséquent pas le moyen de s'encombrer de matières premières et de résidus de fumier, l'usage de la bruyère à laquelle on ferait subir un léger supplément de prix pourrait avoir lieu, en émondant celle-ci des mousses, des feuilles, des herbes et du peu de terre qui accompagne généralement la bruyère brute.

Dans ces conditions, la bruyère réduite exclusivement à ses parties utiles comme nourriture, pourrait être placée dans le râtelier comme les autres fourrages, et la partie dédaignée par l'animal servirait, comme à l'ordinaire, pour la litière.

Pour la culture, la bruyère brute est ce qu'il y a de mieux à employer.

En conséquence de ce qui précède, nous croyons rendre service à toutes les personnes ayant des animaux, en appelant leur attention sur les observations ci-dessus établissant les avantages que chacun des intéressés peut retirer de l'emploi et de l'utilisation de la bruyère, plante que l'on a, à notre avis, trop longtemps négligée.

La bruyère offre en tout temps et pendant la mauvaise saison un fourrage vert et frais, que l'on peut couper à mesure des besoins, et qui se conserve sans s'altérer, bien que frais et humide, pendant un laps de temps relativement long, si on a le soin de ne pas la mettre en masses trop épaisses et trop comprimées.

A partir d'octobre, et avec une avance d'un mois pour parer à une période de neige, avance que l'on entretient tant que le temps le permet en utilisant journalièrement la plus ancienne bruyère, et la remplaçant par de la nouvelle, on peut passer toute la mauvaise saison en ayant à sa disposition de la litière et de la nourriture fraîche, saine et désinfectante à fournir à ses animaux.

En temps ordinaire, où la paille et les fourrages ne font pas défaut, la bruyère vient encore très à point pour assainir les étables et les écuries et pour augmenter les quantités de fumier.

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible, je ressentais des Maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaites **Pilules Giequel**. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de Jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes **Pilules Giequel**.

Signé: Dinard, curé de Tanis.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1884
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES
avec gravures dans le texte.
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
PRIME GRATUITE: Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.
ABONNEMENTS: UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.
(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).
BUREAUX: 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la **Grêle** et l'**Incendie**. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

Il faut avoir souffert d'asthme, d'oppression de sudorations et par suite d'insomnie, pour apprécier à leur juste valeur les Cigarettes Indiennes de Grimault et C^{ie}; elles soulagent de suite et permettent de goûter un repos regardé comme impossible.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

Certains industriels, espérant inspirer la confiance, affirment que leurs capsules de Santal sont approuvées par l'Académie de Médecine de Paris; cette assertion est absolument inexacte et constitue une concurrence déloyale. Les jeunes gens ne se laissent pas prendre à ces allégations; ils ne peuvent oublier que c'est le Santal Midy qui les a débarrassés du copahu et des injections.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contiennent chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

EXPOSITION

CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures et figurera les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres-poste. Il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 x 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

A Vendre

IMPRIMERIE ayant un Journal politique et vinicole dans un chef-lieu d'arrondissement, 56^e années d'existence, le tout en plein rapport. S'adresser au Directeur du Médicain à Lesparre-Médoc (Gironde).

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc. PLAIES, ULCÈRES, ARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel) UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois Henri SÉGUY tous genres

Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. D^r L. HAEN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Relié : 750 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

La Grande Encyclopédie se vend séparément d'une multitude de volumes indiqués de l'omnibus. (Arsène HOUSSAYE)

Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris